

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 3 décembre 2010

N° 33 /10

Nombre de Conseillers : 13
En exercice : 13

Présents : 10
Représentés : 0
Absent Excusé : 1

OBJET :

**MARCHE A
PROCEDURE
ADAPTEE**

**MAITRE D'ŒUVRE
TRAVAUX CUISINE
FOYER
FALQUETTE**

L'an deux mille dix, le trois décembre,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT CYR SUR MER, réuni dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe BARTHELEMY, Président.

Présents : MM BARTHELEMY – CARISSIMI - BONNES
Mmes SAMAT - DUCHON DORIS - RANERI – DOYET –
ANTONELLI- CALVEZ - SAN ROMA

Excusée : Mme GIRAN SAMAT

Assistent : Mmes GALLERON, Directrice CCAS – PICO, Directrice
Foyer Logements

Le Président expose ce qui suit :

Vu l'avis public à la concurrence en procédure adaptée publié le 22 octobre 2010 concernant la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation de la cuisine du Foyer Logements la Falquette,

Vu les différentes propositions transmises,

Le jury réuni le mercredi 17 novembre 2010, a étudié l'ensemble des trois offres déposées en tenant compte des justificatifs comptables et financiers, des références de projets similaires, des moyens matériels et humains et du coût proposé de la prestation.

La proposition de CICREA SARL de la Seyne sur Mer a été retenue par le jury comme étant la mieux disante. Le coût de la prestation proposée est de 19 136 € TTC.

Monsieur le Président propose au vu de la sélection et du classement des offres opérés, d'attribuer le marché public au candidat cité ci-dessus.

En conséquence, Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir lui donner délégation de pouvoir afin de l'autoriser à signer tous les documents se référant à ce marché.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après échange de vues entres ses membres,

APPROUVE les termes de l'exposé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer les pièces du marché visé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire Président du C.C.A.S.